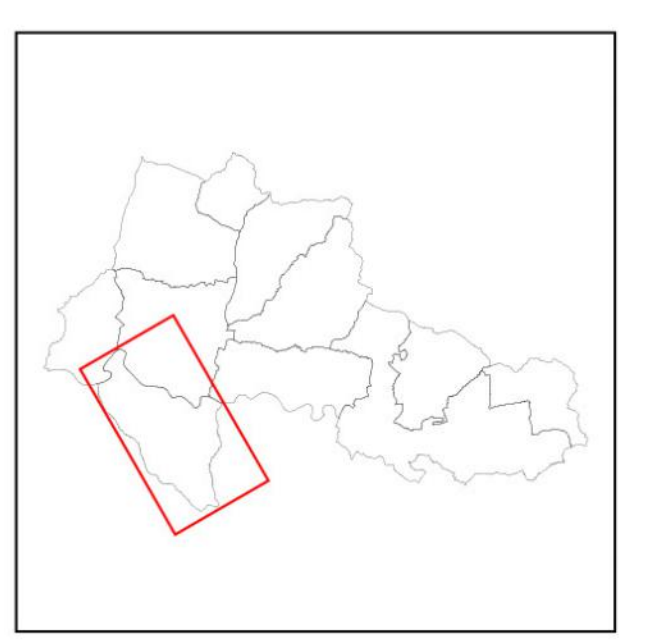




Communauté de Communes du Pays Grenadois

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



4.7 Zonage

Larrivière-Saint-Savin

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		
Prescrit le : 8/12/2014	Arrêté le : 29/04/2019	Approuvé le : 2/03/2020
Modifié le : 18/12/2023		
METROPOLIS, atelier d'urbanisme 10 rue du 19 mars 1962 33130 Begles	Agence MÉTAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE	PLAN N° 7 EHELLE 1/5 000

Légende

UA	UE	1AU (1AUa; 1AUB; 1AUC)	A	N
UB; UBa	UX	2AU (2AUa; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)	Ap	Np
UC; UCa			AK	
Limite communale		Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35		
Subdivision fiscale		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti		
Bât dur		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		
Bât léger		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine		
Cours d'eau		Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		
Etang, lac		Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-14)		
Cimetière		Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme		
Piscine		Emplacement réservé		
PPRI - Zone bleue		Espace Boisé Classé		
PPRI - Zone rouge		Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti		
Atlas des zones inondables		Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti (Batide de Grenade-sur-Adour)		
		Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager		
		Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-23		
		Secteurs soumis à des risques inondés de forêt (Aléa Fort)		
		Canalisation de gaz		
		Seuil des effets irréversibles (RE) autour de la canalisation de gaz		

